



PROCÈS-VERBAL N° 01

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 01 septembre 2026**

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – M. Eric PAIN.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°11 du 07 juillet 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 06 octobre 2026 - **Date limite envoi dossiers : 26/09/2026**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LA ROCHELLE - COMPLEXE SPORTIF GINO FALORNI - NNI 173009901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

ST GEORGES DE DIDONNE - STADE DES ROUSSELLES 2 - NNI 173330202

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 31/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/07/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ESSOUVERT - STADE MUNICIPAL - NNI 172770101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/01/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/07/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable des 11/02/2025 et 04/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/07/2026

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

LEOVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 172040101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/09/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 30/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/07/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

SAINTES - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 174150401

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/07/2026

- AOP du 16/09/1994 (750 personnes en pourtour et 200 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

SAINTES - STADE RENÉ BRANDET - NNI 174150201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 21/07/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

ST GEORGES DE DIDONNE - STADE COLETTE BESSON - NNI 173330101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 31/07/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/07/2026

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

ST GEORGES DE DIDONNE - STADE DES ROUSSELLES - NNI 173330201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 31/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/07/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 01/09/2036.

ST SULPICE DE ROYAN - STADE MUNICIPAL - NNI 174090102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/07/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SEMUSSAC - STADE MARIUS VALLET - NNI 174250101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 31/07/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable du 08/04/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 183 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.60
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.83

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 1 (HONNEUR) - NNI 172740101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 28/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/02/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 440 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 01/09/2030.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

DISTRICT DE LA CHARENTE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUNAC SUR CHARENTE - STADE DE LA GARENNE - NNI 160230101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2023.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2025, ainsi que du document transmis :

- AAC du 03/08/2026 (255 personnes en pourtour et 40 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

CHALAIS - Stade Municipal 1 - NNI 160730101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que du document transmis :

- AAC du 06/07/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

LA COURONNE - Stade Municipal Jean Philippe Mazeau - NNI 161130101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/11/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/05/2026, ainsi que du document transmis :

- AAC du 26/06/2026 (82 personnes en pourtour et 217 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ST ANGEAU - STADE PAUL PIAT 2 - NNI 163000102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 22/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/06/2026.

Attention les filets de buts sont en mauvais état, ils sont à remplacer avant la prochaine rencontre (art. 3.9.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST YRIEIX SUR CHARENTE - STADE DES ROCHERS 1 - NNI 163580101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

SOYAUX - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 163740101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 17/02/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de réglages et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = **231 Lux (250 Lux minimum pour une mise en service)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.60
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

NEUVIC - STADE CALARY - NNI 191480101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 20/08/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/08/2026.

– Etude d'éclairage en date du 23/10/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 T35 (1006W) et BVP 528 T35 (1509W))
- Température de couleur (kelvin) : 5400 K
- Glare rating : 48.3
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST SULPICE LE GUERETOIS - STADE DU MOULIN DU CHAMP 1 - NNI 232450101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/04/2026.
- Rapport de visite du 24/08/2026 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre CFTIS
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036 *sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.*

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE LA GIRONDE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

IZON - STADE DE LA NAUDE 2 - NNI 332070102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 28/08/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/07/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite de levées des Non-Conformités du 08/08/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

MERIGNAC - SALLE OMNISPORTS ROBERT BRETTESS - NNI 332819902

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 20/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/01/2026.

- Rapport de visite du 26/08/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 01/09/2036 sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BAZAS - STADE PERETTE 1 - NNI 330360201

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif des réfections de la Pelouse Naturelle, de l'arrosage intégré et du drainage pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 27/01/2026

- lettre d'intention de travaux de la Mairie du 08/07/2026

- Plan de Masse

- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage intégré (Hunter)
- Plan de l'aire de jeux avec main courante, bancs de touche et pare-ballons

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour les réfections de la Pelouse Naturelle, de l'arrosage intégré et du drainage pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/08/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de la vétusté et panne de certains projecteurs, et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 143 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.30 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.45 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

BORDEAUX - STADE GALIN - NNI 330630401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/08/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 106 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.27
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.46

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

PODENSAC - STADE PORTE PÈRE - NNI 333270201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/01/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 364 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 01/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ARES - STADE MUNICIPAL - NNI 330110101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026.

– Etude d'éclairage en date du 18/10/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 66 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 17,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (CALCIO LED (1494W))
- Température de couleur (kelvin) : 5400 K
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CARIGNAN DE BORDEAUX - STADE DE REGEON - NNI 330990201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 07/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/07/2026.

– Etude d'éclairage en date du 16/06/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,50m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m

- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1505W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 46
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 268 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

MOULIETS ET VILLEMARTIN – STADE MUNICIPAL – NNI 332960101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 01/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2026.
- Etude d'éclairage en date du 18/05/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 102 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2x3 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,00m mini et 6,30m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,00 m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (ALTIS G5 288L125 (1094 W) et 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 191 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 2 - NNI 860410102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/04/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 08/08/2021 (2000 personnes en pourtour et 2400 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 1 - NNI 860620101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/01/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 05/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 23/07/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CIVAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 860770101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2030.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 01/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 29/07/2026 (500 personnes en pourtour et 250 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

PERSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 861900101

Cette installation est retirée des classements.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 05/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/08/2026.
- Rapport de visite du 05/08/2026 de Patrice HERAULT, membre de CRTIS
- AAC du 05/08/2006 et 16/09/2014 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU – NNI 831390101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/10/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des pièces suivantes :

- AOP du 02/07/2026 interdisant l'accès à toute personne à la tribune
- AAC du 02/07/2026 (299 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend note des AOP et AAC.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

INGRANDES - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 861110103

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/07/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/03/2026, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 189 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

ST SAVIOL - STADE ANDRÉ NAFFRECHOUX 1 - NNI 862470101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 15/07/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/12/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 173 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST PARDOUX SOUTIERS - SALLE DES SPORTS - NNI 792859901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 11/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/08/2026.
- Rapport de visite du 30/06/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- Fournir les plans de l'installation et des vestiaires

En l'absence d'Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Futsal 4 jusqu'au 01/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

PRAHECQ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 792160101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/05/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/04/2026, ainsi que du document transmis :

- AOP du 07/07/2026 (1000 personnes en pourtour et 150 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ECHIRE - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 791090104

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 26/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 en date du 10/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/08/2026
- Rapport de Visite du 10/08/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 01/09/2036.

ST MAIXENT L ECOLE - STADE PAUL DREVIN - NNI 792700101

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 en date du 12/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/08/2026
- Rapport de Visite du 10/08/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AOP du 17/08/2023 (199 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

ST RADEGONDE DES POMMIERS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 792920101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une reconstruction et mise aux normes du bloc vestiaires et club house pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 03/07/2026
- Dossier explicatif de la Mairie avec échéancier.
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 24m², 2 vestiaires joueurs de 20m² et 2 vestiaires arbitres de 8m² et 10m²)
- Plan du Club House avec point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la reconstruction et mise aux normes du bloc vestiaires et club house pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ASSAIS LES JUMEAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 790160101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/08/2026 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/09/2026, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 91 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2030.

CHAURAY - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 790810103

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/08/2026 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/07/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **73 Lux (75 Lux minimum pour un niveau E7)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.30
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.46

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

LA PEYRATTE - STADE MUNICIPAL - NNI 792080101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/08/2026 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/05/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 94 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.22
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.47

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

CHAURAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 790810101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/08/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 02/06/2026 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 311 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 01/09/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST JEAN DE THOUARS - STADE MUNICIPAL - NNI 792590101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/08/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/08/2026.

– Etude d'éclairage en date du 29/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 14,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 (1100W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 111 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

ASSAIS LES JUMEAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 790160101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/07/2026.

– Etude d'éclairage en date du 19/09/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 17,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (BRITELINE GEN2 (1366W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 82 LUX

- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,33
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT FOOT DORDOGNE-PERIGORD

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST PRIVAT DES PRES - STADE MUNICIPAL - NNI 244900101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 17/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.3 Changement de niveau de classement

COLY - STADE MUNICIPAL - NNI 241270101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 17/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

MENSIGNAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 242660102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BEAUMONTOIS EN PERIGORD - STADE PECHGRAND 1 - NNI 240280101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 160 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

SARLAT LA CANEDA - stade christian goumandie - NNI 245200501

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 641 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

LIMEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 242400101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 23/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/06/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 156 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

MONBAZILLAC - STADE MARSOL - NNI 242740101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 139 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2028.

SARLAT LA CANEDA - PLAINE DE JEUX DE LA CANÉDA 1 - NNI 245200101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE-VIENNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

CHATEAUPONSAC - STADE ESPACE GUY BOUTINAUD - NNI 870410101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/06/2026
- Rapport de visite du 25/06/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever pour la prochaine visite) :

- **Crochets des filets de but en métalliques à remplacer par des crochets plastiques (art. 3.9.1.1 *).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

ISLE - STADE DU GONDEAU - NNI 870750101

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN jusqu'au 11/06/2026.

Date de mise en service : 25/08/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 25/08/2026, à la suite du changement de revêtement synthétique de l'installation en date du 25/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/08/2026.
- Rapport de visite du 25/08/2026 effectué par Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- AOP du 09/09/2015 (2993 personnes en pourtour, 310 personnes en tribune)

- **Tests In Situ initiaux à faire avant le 25/02/2027**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 25/02/2027 (date de mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

LIMOGES - STADE BEAUBREUIL MONTARAUDS - NNI 870850402

Cette installation n'était pas classée (ancien Stabilisé).

Date de mise en service : 20/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN en date du 26/06/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 26/06/2026
- Rapport de visite du 26/06/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- Plan des vestiaires du STADES DES ROCHILLOUX – NNI 870850401 – LIMOGES

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 20/12/2026 date limite)

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité) 20/12/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 20/12/2026 (Date de la mise en service + 6 mois), **sous réserve de la levée de non-conformité avant le 20/12/2026.**

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

ROYERES - STADE MUNICIPAL - NNI 871290101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/02/2026, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de la levée des non-conformités du 22/08/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

COUZEIX - STADE ADRIEN LACORE - NNI 870500101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

COMPREIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 870470101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/08/2026 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable du 07/01/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 312 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.69
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.83
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 01/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LACAJUNTE - STADE DE FOOT A8 - NNI 401360103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 24/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/08/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 01/09/2036.

LACAJUNTE - stade municipal 2 - NNI 401360102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 PN en date du 24/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/08/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

AIRE SUR L ADOUR - STADE JEAN SARRADE N° 1 - NNI 400010201

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 12/09/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 17/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/08/2026.

- AOP du 20/07/2006 et 16/09/2014 (750 personnes en pourtour et 200 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN PN jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST SEVER - Stade Louis Lafaurie 1 (Ter. Honneur) - NNI 402820101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 23/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 208 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2030.

ST SEVER - Stade Louis Lafaurie 6 (ter. Annexe) - NNI 402820106

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 23/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/08/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 103 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MONT DE MARSAN - PLAINE DES JEUX 1 - NNI 401920401

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/07/2026.

– Etude d'éclairage en date du 20/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m

- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 91 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,77
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 2 – NNI 401920702

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/07/2026.
- Etude d'éclairage en date du 30/06/2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,00m mini et 6,00m maxi Ligne de Touche ; 16,50m mini et 17,00m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L105 (1590W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare rating : 45
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PUJOLS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 472150102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN en date du 05/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/08/2026.
- Rapport de visite du 22/07/2026 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS
- AAC du 05/08/2026 (199 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

FUMEL - PARC DES SPORTS HENRI CAVALLIER - NNI 471790101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 18/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

LE PASSAGE - COMPLEXE SPORTIF DE ST GERMES 4 - NNI 472010104

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 18/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/08/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

FUMEL - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 471060101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 17/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2026
- AAC du 17/06/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2036.

1.4 Avis préalable

MIRAMONT DE GUYENNE - Stade Marcel Mennechet (saut Du Loup) - NNI 471680101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 23/04/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une mise en place d'une clôture de l'enceinte pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/08/2026
- Plan de l'aire de jeux avec clôture

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la d'une mise en place d'une clôture de l'enceinte pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

FEUGAROLLES – STADE HENRI MERCATELLO – NNI 470970101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapports de visite du 27/05/2026 de conformité de travaux (Clôture, Arrosage et renforcement de l'Aire de jeux) effectué par Philippe LACOMBE, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BIAS - Stade De L' Oustalet 1 - NNI 470270101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/06/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 167 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 01/09/2028.

MIRAMONT DE GUYENNE - Stade Marcel Mennechet (saut Du Loup) - NNI 471680101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 07/08/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 121 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

MIRAMONT DE GUYENNE – STADE MARCEL MENNECHET (SAUT DU LOUP) – NNI 471680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier d'intention de travaux du 31/08/2026 du propriétaire dans l'optique d'un changement en Niveau E6 LED :

– Etude d'éclairage en date du 01/05/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 10,00m Ligne de Touche ; 15,00m mini et 22,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (BVP528 T25 (1672W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K Glare rating ; 44.4
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 TRAVAUX jusqu'au 01/09/2027.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BIZANOS - NOUSTE CAMP SYNTHETIQUE N°2 - NNI 641320106

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 20/01/2026

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 03/12/2025, ainsi que du document transmis :

- Tests initiaux du 29/04/2026 (Labo des Sols) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 20/01/2036 (Date de mise en service +10 ans).

1.2 Confirmation de classement

GAN - STADE DU MERCÉ N°1 - NNI 642300101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/09/2036 sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.

ST PEE SUR NIVELLE - STADE DU CHÂTEAU - NNI 644950101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite de levées des Non-Conformités du 03/08/2026 effectué par M. Jean-Claude BASIRICO, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 01/09/2036.

- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

